

L'HEBDO QUI CLIC



Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

N°403

cgtlehavre.fr
la
cgt
LE HAVRE

388

Nouveaux
syndiqués
en 2014

La précarité ne se négocie pas, elle se combat !
IMPOSSIBLE N'EST PAS CGT, MEILLEURS VŒUX 2015

2015
ensemble!

Au sommaire du 05 janvier 2015 :

- L'édito qui clic : Page 2
- Vœux de l'UL CGT du Havre : Page 3
- Expression de la CE de l'UL CGT du Havre / Courrier à la confédération : Page 4
- 17 janvier 1975 / Tract unitaire : Page 5
- Ce qui change au 1^{er} janvier / Article « Que choisir » : Pages 6 à 8
- Livret de formation syndicale 2015 : Pages 9 à 12
- L'hebdo pratic' : Pages 13 à 15

L'ÉDITO QUI CLIC

En 2015, toute la CGT doit se mobiliser sur le terrain des luttes !

Le monde du travail en France et en Europe, est sous l'autorité des politiques libérales les plus acharnées, qui entendent ne plus respecter aucune des règles sociales conquises par les générations précédentes.

En fin d'année 2014, les actionnaires ont encore été à la fête : les entreprises du CAC 40 leurs verseront 39 milliards d'euros de dividendes cette année au titre de l'exercice 2014.

Dans le même temps la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises diminue, et le chômage augmente (+0,8% en nov14)...voilà à quoi servent le pacte de responsabilité et le Crédit Impôt Compétitivité Emploi !

Le projet de loi Macron démontre à nouveau la soumission du gouvernement aux volontés patronales, à l'image de la loi dite de sécurisation de l'emploi et du pacte de responsabilité.

Avec la loi Macron, nous entrons complètement dans une société de marché. Cette loi organise l'envahissement des logiques marchandes dans toute la vie sociale, la vie familiale, le temps de repos, l'éducation, les renforce dans les transports, dans le travail, la santé. Pas même le temps du dimanche ne serait épargné...

Notre CGT doit, plus que jamais, lutter contre les offensives libérales du patronat et du gouvernement qui remettent en cause les droits sociaux des salarié-es.

Notre orientation est de mener sur le terrain, et avec combativité, nos campagnes revendicatives avec la ferme intention de les faire aboutir.

C'est à cette tâche que doit se consacrer toute la CGT, de la direction confédérale, au syndiqué quel qu'il soit.

La mise en place de la loi de sécurisation de l'emploi et du pacte de responsabilité, la position prise lors des négociations sur le dialogue social par la direction confédérale sur les seuils sociaux (non débattue en interne et surtout contraire à nos repères revendicatifs) ainsi que la signature de l'accord sur les contrats de sécurisation professionnelle, montrent aujourd'hui, que notre stratégie revendicative n'est pas efficace.

Nous devons profiter de cette nouvelle année, pour :

- Développer les luttes partout où l'on veut nous imposer l'austérité, la précarité.
- Veiller à l'application scrupuleuse des statuts et à la démocratie interne
- Convoquer un congrès extraordinaire en 2015 car la gravité de la situation impose des débats de fond sur l'essentiel de notre démarche, de notre orientation, de notre combat syndical et la vie de notre organisation.

Et parce qu'il y a urgence à se mobiliser, préparer une manifestation interprofessionnelle la plus unitaire possible le 26 janvier, premier jour d'examen à l'Assemblée Nationale du projet de loi Macron, pour exiger l'abandon du projet de loi Macron.

IMPOSSIBLE N'EST PAS CGT ! MEILLEURS VŒUX DE LUTTE !

Ceux qui vivent sont ceux
qui luttent.



Victor Hugo



**L'Union des
Syndicats
CGT du HAVRE**

vous souhaitez une belle année...

de LUTTE,

de SOLIDARITÉ,

de PAIX,

et de JUSTICE

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE

cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75



**L'Union des syndicats CGT
du Havre présentera ses
vœux à l'issue de la
Commission Exécutive
du 20 janvier 2015,
à 11h30.**

EXPRESSION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE L'UNION DES SYNDICATS CGT DU HAVRE

Courrier à la Confédération CGT

Alors que le patronat, sous l'impulsion du MEDEF, revendique et manifeste dans les rues pour encore plus de flexibilité dans les entreprises, notamment avec la loi Macron, notre CGT fait face à une campagne de dénigrement de la part de médias, concernant des affaires internes liées à notre secrétaire général, donc la CGT !

Chaque jour, nous sommes interpellés par nos syndiqués et sympathisants sur ces « révélations » ! Nous ne pouvons laisser perdurer cette situation ambiguë et malsaine qui décrédibilise notre activité syndicale, qui nous discrédite, au vue de certains résultats obtenus aux élections professionnelles du privé ou du public, même si ce n'est pas la seule cause...

Aussi, Il nous faut répondre rapidement, par une expression de notre Confédération CGT à nos détracteurs, à nos syndiqués, mais aussi, aux salariés qui s'interrogent, pour clarifier cette situation qui risque d'affaiblir, encore plus, le syndicalisme, donc la CGT. Nous n'avons pas besoin de cela ! Il est déjà difficile de mobiliser les salariés aujourd'hui, tant les attaques sont multiples...

Par conséquent, nous demandons par ce courrier, la démission du bureau confédéral.

En effet, ce qui s'est passé suite à ces « révélations », sont le fait d'une faillite collective au sein de notre organisation, notamment sur le fonctionnement, mais aussi des dirigeants qui la composent, et qui, à nos yeux, sont pour certains loin d'être « irréprochables », notamment sur « les fuites », mais aussi pour leur penchant trop réformiste !

Ceci expliquant cela...

Nous avons toujours affirmé que nous étions un syndicat de lutte, de contestation, mais aussi, de propositions, dans l'unité la plus large, si possible. Force est de constater, que depuis quelques mois, la CGT n'est plus dans la rue, hormis certaines fédérations, peu de journées de mobilisation, ou alors des « grévounettes », et pendant ce temps, les attaques fusent de la part du patronat, mais aussi du gouvernement soi-disant « de gauche ».

Nous, membres de la Commission Exécutive de l'Union Locale CGT du Havre, réaffirmons notre soutien à notre CGT. Pour autant, ce courrier votée à l'unanimité, lors de réunion, fait que notre confédération, lors de la réunion du prochain CCN, se doit de prendre les décisions qui s'imposent pour retrouver un climat sain, serein au sein de notre organisation syndicale CGT.

Nous syndiqués, nous militants devons retrouver la confiance envers nos dirigeants, c'est une condition sine qua none pour une activité militante et revendicative de qualité et pour un renforcement de notre CGT.

De plus, nous réaffirmons que notre CGT doit revenir aux fondamentaux de lutte des classes, et rejetons tout acte de compromission ou d'accompagnement.

Fait au Havre, le 16 décembre 2014.

Les Membres de la CE de L'UL CGT Le Havre



Femmes Solidaires



17 janvier 1975 - 17 janvier 2015, la loi sur l'avortement a 40 ans Manifestation nationale pour les droits des femmes En avant toutes! Nous devons continuer le combat!

A contrario, il reste inflexible sur nos revendications.
C'est pourquoi le mouvement féministe appelle à reprendre la rue pour :

Le droit à l'avortement, des années de combat :

Depuis 1920: les femmes ont l'interdiction de disposer de leur corps. Leur vie sexuelle se réduit au droit à la reproduction.
1971: publication du Manifeste des 343 femmes qui déclarent avoir avorté.
1972: procès de Bobigny.
1973: publication du Manifeste des 331 médecins déclarant avoir pratiqué l'avortement et création du MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception). Celui-ci se livre à une pratique illégale de l'avortement par la méthode par aspiration.
17 janvier 1975: promulgation de la loi sur l'avortement (précédée d'une loi autorisant la contraception). Elle est adoptée pour 5 ans à l'essai.
6 octobre 1979: Nous sommes 50 000 dans la rue pour confirmer définitivement la loi.
1982: obtention du remboursement de l'IVG après de nouvelles mobilisations.
Durant les années 90: actions de commandos contre les CIVG.
27 janvier 1993: obtention par la CADAC du délit d'entrave à l'IVG.
Loi du 4 juillet 2001 : l'ANCIC (Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception), la CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception) et le MFPF (Mouvement Français pour le Planning Familial) obtiennent la loi qui reconnaît comme droit unique, le droit à la contraception et à l'avortement.
Enfin l'IVG sort du Code pénal !

Le combat des femmes à disposer de leur corps est un combat permanent.
Le droit à l'avortement est toujours fragile. En Espagne, il a bien failli ne plus exister. Sans les manifestations massives de rue et la solidarité internationale, les femmes de ce pays ne pourraient plus accéder à ce droit.
En France, de nos jours, la loi Bachelot sur l'hôpital dite loi « Hôpital Patients Santé Territoire » entraîne, entre autres, la fermeture de nombreuses maternités où sont pratiquées les IVG. Ces fermetures compliquent l'accès à l'avortement et tendent à le réduire gravement.
Prenant appui sur la crise financière de 2008, les gouvernements successifs nous imposent des politiques d'austérité. Tout en faisant des cadeaux au patronat, ils détruisent les services publics: réduction de personnel et de moyens, privatisations, fermeture de structures notamment dans la santé.
Les conséquences de ces choix politiques touchent de plein fouet les femmes. En effet, ce seront-elles qui s'occuperont à la maison des malades, des personnes âgées etc... et abandonneront leur travail!
Ces réductions de dépenses mettent en péril l'existence des associations qui luttent pour les droits des femmes. Les mouvements réactionnaires sont à l'offensive, réactivent et développent leurs réseaux. Ils véhiculent et déversent des idées nauséabondes, antidémocratiques, rétrogrades, sexistes, LGBTIphobes. Ils rêvent d'une vision de la famille passéiste et de renforcer encore les inégalités femmes/hommes.
Le gouvernement n'a cessé de reculer devant eux : sur les ABCD de l'égalité, sur les stéréotypes de genre. Il a aussi reculé sur la PMA pour toutes les femmes qui était pourtant une promesse du candidat Hollande.



En 1975 on s'est battu, on a gagné des nouveaux droits!

En 2015 on doit se battre pour les conserver !

En avant toutes !

le 17 janvier 2015

14 h 30 Bastille!

Au Havre, départ en car, rendez-vous stade Deschaseaux à 10h30

Vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : <solidaires.lehavre2@lists.riseup.net>

1er janvier 2015

Tout ce qui change

À chaque début d'année ses hausses, majorations, revalorisations et autres modifications de réglementation. 2015 ne fait pas exception avec entre autres une augmentation historique du prix des timbres, le bisphénol A désormais interdit dans les contenants alimentaires ou la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu.

Gaz et électricité



Le prix du gaz aurait dû baisser de 0,6 % ce 1^{er} janvier mais, en réalité, il augmente. Car si le kWh baisse, les taxes, elles, s'accroissent. Au final, la hausse est de +1,8 % sur la facture. Elle s'applique à tous les usagers, qu'ils soient au tarif réglementé ou en prix fixe de marché sur 1, 2 voire 3 ans.

Le prix de l'électricité augmente lui aussi, et là encore, c'est à cause des taxes, en particulier de la CSPE qui passe de 16,50 € à 19,50 € par MWh (soit 1 000 kWh), ce qui conduit à une hausse moyenne de la facture de 2,5 %. Tous les usagers sont concernés, qu'ils soient au tarif réglementé chez EDF ou en prix fixe de marché.

Crédit d'impôt pour les travaux d'économie d'énergie

Le crédit d'impôt de 30 % en vigueur depuis le 1^{er} septembre pour les travaux d'économie d'énergie peut inciter à sauter le pas et à isoler ses combles, changer ses fenêtres pour du double vitrage très performant ou remplacer un système de chauffage obsolète par un équipement à haut rendement.

Mais attention, à compter de ce 1^{er} janvier, **il faut impérativement faire effectuer les travaux par une entreprise RGE** (reconnu garant de l'environnement) pour bénéficier de ce crédit d'impôt pour la transition énergétique. Le site <http://renovation-info-service.gouv.fr/> fournit la liste actualisée de tous les professionnels RGE. Si le professionnel ne présente pas son attestation, il vaut mieux vérifier qu'il est effectivement RGE avant de signer le devis. Il serait dommage de se priver de 30 % de crédit d'impôt par négligence ou confiance mal placée.

Gazole : hausse de 4 centimes

Le litre de gazole augmente de 4 centimes en raison de l'ajout de deux taxes : celle qui financera l'abandon de l'écotaxe (2 centimes) et la taxe carbone (2 centimes également) qui ne devait concerner initialement que les camions.

SNCF

La compagnie nationale n'a pas attendu le 1^{er} janvier pour appliquer ses hausses de tarifs, elles sont effectives depuis le 31 décembre. Les tarifs de référence ont ainsi augmenté de 2,6 % pour les TGV, TER et Intercités.

Taxi



Majoration de 1 % des tarifs des taxis, qui sont fixés par arrêté préfectoral. Le montant minimal d'une course passe quant à lui de 6,86 € à 7 €.

Fourrière

Le montant de l'enlèvement passe de 116,56 € à 150 € pour une voiture particulière et de 45,70 € à 49 € pour un deux-roues. Les frais de garde facturés 6,18 € jusqu'à présent pour une voiture grimpent à 29 €, soit 375 % d'augmentation. Pour un deux-roues, le tarif de frais de garde journaliers passera de 3 € à 10 €.

PV : aussitôt verbalisé, aussitôt payé

Selon l'arrêté du 4 décembre 2014, il est désormais possible de payer immédiatement sa contravention constatée par PV électronique à l'agent verbalisateur (policier ou gendarme).

Transports en Île-de-France

Le prix des transports en commun en Île-de-France augmente de 2,9 % en moyenne. Le ticket à l'unité passe de 1,70 à 1,80 € (+5,8 %), le carnet de 10 tickets augmente de 2,9 % et le Passe Navigo mensuel pour les zones 1 à 2 passe de 67,10 à 70 € (+4,3 %). À noter qu'à partir de septembre 2015, le Passe Navigo à tarif unique (70 € par mois) entrera en vigueur (le Passe Navigo est actuellement vendu de 60,70 à 116,50 € dans une dizaine de zones tarifaires).

Timbres : hausse à deux chiffres

Timbre prioritaire (rouge) : de 0,66 à 0,76 € soit **+15 %** (de 0,63 à 0,66 € l'année dernière)

Timbre écologique (vert) : de 0,61 à 0,68 € soit **+11 %** (de 0,58 à 0,61 € l'année dernière)

Timbre économique (gris) : de 0,59 à 0,66 € soit **+11 %** (de 0,56 à 0,59 € l'année dernière)

Soldes

Après quelques années d'expérience, [les règles spécifiques aux soldes](#) évoluent :

- Les soldes d'hiver et les soldes d'été vont durer 6 semaines, contre 5 auparavant.
- Les soldes flottants sont supprimés (les commerçants pouvaient pratiquer 2 semaines de soldes complémentaires quand ils le souhaitaient).

Médicament : de la marque à la DCI

Les médecins ont désormais l'obligation de prescrire les médicaments en dénomination commune internationale (DCI) sur les ordonnances. L'objectif est d'apprendre à connaître le nom du principe actif des médicaments pour éviter les doublons, ne pas rester en panne à l'étranger et faire des économies en incitant à privilégier les médicaments génériques.

Déchets : « Triman » à la rescousse



Issu du Grenelle de l'environnement, et déjà présent sur quelques bouteilles et canettes, le **nouveau logo « Triman »** entre enfin en vigueur. L'objectif de ce pictogramme est de mettre en avant les produits et les emballages recyclables car actuellement, faute d'un marquage spécifique, [encore plus du tiers des produits de consommation courante ne sont pas recyclés.](#)

Redevance TV

La [contribution à l'audiovisuel public](#) augmente de 3 € (de 133 à 136 €), elle avait augmenté de 2 € l'année dernière.

Elle passe de 85 à 86 € dans les départements d'Outre-mer (Dom).

Smic

Le salaire minimum de croissance (Smic) est revalorisé à hauteur de 0,8 %, le nouveau montant horaire brut est fixé à 9,61 € soit 1 457,52 € bruts mensuels.

Revenu de solidarité active

Le RSA « socle » augmente de 0,9 %. Le montant forfaitaire mensuel pour une personne seule sans enfant passe à 513,88 €, à 770,82 € pour une personne seule avec un enfant et à 1 079,14 € pour un couple avec deux enfants. Il était passé de 492,90 € à 499,31 € pour une personne seule l'année dernière.

Sécurité sociale

Le plafond de la Sécurité sociale est fixé à 3 170 € par mois, soit +1,3 % (3 129 € en 2014). Il est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de la Sécurité sociale.

Prestations familiales

Les plafonds d'attribution des prestations (allocation rentrée, accueil du jeune enfant...) sont revalorisés de 0,7 %.

Impôt sur le revenu

La première tranche de l'impôt sur le revenu est supprimée. Cela concerne 6,1 millions de foyers aux revenus modestes et moyens. Les ménages commenceront donc à être imposés à partir de 10 000 € par part, contre 6 000 € jusqu'à présent.

Bisphénol A : interdit aussi dans les contenants alimentaires

La loi date de 2012 mais c'est seulement à partir du 1^{er} janvier 2015 que le [bisphénol A](#), un perturbateur endocrinien déjà interdit dans les biberons, est interdit dans tous les contenants alimentaires (bouteilles en plastique, canettes ou boîtes de conserve).

Détecteur de fumée



Les détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) deviendront obligatoires, mais seulement le 8 mars 2015. Vous pouvez bien entendu vous équiper avant cette date, toutefois, [gare aux tentatives d'arnaque](#).

Franck Attia

**Retrouvez le contenu de cet article sur le lien suivant :
1er janvier 2015**

<http://www.quechoisir.org/services-vie-sociale/actualite-1er-janvier-2015-tout-ce-qui-change>

LIVRET "formation syndicale"

Programme Formation Syndicale 2015 Union des Syndicats CGT du Havre

Février

4 au 6 ⇒ Rédiger un Tract /
 Communication / Prise de Parole

Octobre

05 au 09 ⇒ Formation Formateurs
 12 au 16 ⇒ CHSCT

Mars

09 au 13 ⇒ Niveau 2 (1^{ère} semaine)
 16 au 20 ⇒ Niveau 1
 23 & 24 ⇒ Délégué du Personnel
 26 & 27 ⇒ Accidents du travail /
 Maladies Professionnelles (ATMP)

Novembre

13 ⇒ Représentativité/Protocole Accord
 19 & 20 ⇒ (Accidents du travail /
 Maladies Professionnelles (ATMP)
 26 & 27 ⇒ Délégué du Personnel*

Avril

10 ⇒ Représentativité/Protocole Accord
 16 & 17 ⇒ Feuille de paie – protection
 sociale
 20 au 24 ⇒ ECO-CE*

Décembre

30/11 au 04/12 ⇒ Niveau I
 date à définir ⇒ Feuille de paie/
 protection sociale

Juin

01 au 05 ⇒ Niveau I
 16 au 20 ⇒ ECO-CE*
 15 au 19 ⇒ Niveau 2 (2^{ème} semaine)

Réunion Collectifs «Formation syndicale»

Collectif UL Le Havre : 19 février / 05 mai

Collectif départemental : dates à définir

Coût des modules : 40 € par stagiaire (repas compris)

Coût Niveau 1 & 2/CHSCT (Fonction Publique) : 100 € par stagiaire (repas compris)

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués,

l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

NIVEAU 1

Un stage pour mieux comprendre et connaître la CGT, regroupant salariés du public et du privé sous différents thèmes, faisant suite à la journée d'accueil (FANS) :

- Le Salariat
- Qu'est-ce qu'une revendication ?
- La Société
- Le syndicalisme
- La CGT, son fonctionnement

5
jours

DELEGUE DU PERSONNEL

Comprendre et mieux connaître le rôle du délégué du personnel, une formation attractive et instructive pour appréhender au mieux les situations en temps réel :

- Loi et Principes
- Rôle du délégué du personnel
- Missions et moyens du délégué
- Mise en situation
- Lien du DP avec les autres mandatés (CHSCT, CE, CTP...)
- Lien du DP avec le syndicat

2
jours

CHSCT

Un stage spécifique reprenant les missions et pouvoirs du CHSCT, décomposée en plusieurs parties :

- Rôle du membre du CHSCT
- Missions et moyens du CHSCT
- Délit d'entrave / Droit d'alerte / Droit de Retrait
- Rapport Préventif / Lettre d'alerte
- Elaboration d'un avis motivé (bilan CHSCT)
- Souffrance au travail

5
jours

REDIGER UN TRACT / COMMUNICATION / PRISE DE PAROLE

Stage multi-activité interactif, qui met en situation le stagiaire en y amenant quelques fondamentaux pour faire face à son activité revendicative quotidienne :

- Techniques et Outils pour rédiger un tract
- Enjeux de la communication
- Techniques et moyens de communication
- Découvrir les outils CGT et sa diffusion
- Trucs et astuces pour être à l'aise en réunion, AG ou IRP face aux médias, salariés et syndiqués ?

3
jours

FEUILLE DE PAIE / PROTECTION SOCIALE

Comprendre une feuille de paie en lien indissociable avec la protection sociale, instructif pour toutes et tous les salarié(e)s.

2
jours

ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES (AT/MP)

Un stage en complément CHSCT, qui abordera accidents du travail et maladies professionnelles, reprenant les définitions, les procédures en lien avec ces thèmes, mais aussi, aborder la prévention en lien avec le CHSCT, la médecine du travail et les organismes sociaux CARSAT, INRS et autres... avec l'intervention de « spécialistes

2
jours

REPRESENTATIVITE SYNDICALE / PROTOCOLE ACCORD

Connaître, comprendre, maîtriser la loi de représentativité syndicale de 2008. Dans ce module, aussi, comment négocier un protocole électoral pour les élections professionnelles DP/CE, avec comme objectif le renforcement et la création de nouvelles bases...

1
jour

NIVEAU 2

Un stage plus « fouillé », planifié sur 2 semaines avec intervalle, qui permet d'approfondir les thèmes du niveau 1 avec des questions nouvelles :

- Le Nouveau Statut du Travail Salarié (NSTS)
- Le système capitaliste → sa crise, nos solutions...
- La Mondialisation / Les Institutions Européennes et Internationales
- L'Emploi Industriel et les Services Publics

Avec comme objectif de construire un rapport de force en France et en Europe.

2X5
jours

RAPPELS PRATIQUES

→ Pour chaque stage, module ou journée, une demande d'autorisation pour congés formation économique sociale et syndicale doit être adressée au moins un mois avant le début de la formation. Passé cette limite l'employeur refusera le congé, plus tôt, on fait la demande en amont, mieux c'est pour l'organisation du stage syndical mais aussi pour l'entreprise qui prévoit l'absence.

→ Si impossibilité d'avoir l'absence autorisée de l'employeur ou de « dernière minute » motivée, prévenir l'UL CGT Le Havre. Cela pourra permettre à un autre camarade de prendre la place

→ Les camarades inscrits en formation doivent être présents du début à la fin du stage en y respectant les règles de vie du groupe (stagiaires, formateurs, intervenants)

→ **IMPORTANT** : toute inscription doit se faire auprès du secrétariat de l'UL CGT du Havre qui les centralise.

Nos coordonnées :

UL CGT Le Havre : 02.35.25.39.75

E-mail : cgtlehavre@wanadoo.fr

Lettre type - standard (hors CHSCT)

Nom
Prénom
Lieu de travail

Monsieur Le Directeur d'Etablissement
.....(Entreprise / Etablissement)

Au,
Le2012

Objet : demande de congé formation syndicale

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2325-44 ; L. 2325-8 du Code du travail, j'ai l'honneur de vous demander de m'absenter de l'entreprise du au , en vue de participer à un stage de formation, organisé par la « Formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

Un nouvel article sur le site de l'IHS :

www.ihscgt76-lefilrouge.fr

2015...Les 70 ans des CE

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la création des Comités d'Entreprise, les Unions Locales CGT d'HARFLEUR, du HAVRE et de Lillebonne invitent tous les syndicats et CE CGT à s'engager pour célébrer la grande conquête sociale que fut la création des Comités d'entreprise issus du programme du Conseil National de la Résistance.

Il est important que chaque élu CGT s'approprié cet évènement et en discute dans son syndicat pour décider, le plus rapidement possible, de leur participation financière.

Le succès de ce projet, ainsi que de son organisation, en dépendent bien évidemment !!

Nous invitons tous les syndicats et CE CGT, qui ne l'ont pas encore fait, à se rapprocher de leurs Unions locales pour participer financièrement à cet évènement.

Nous sommes conscients que la participation financière dépend des moyens de chacun.

Quel qu'en soit le montant, votre contribution permettra la réussite de cet évènement.

Le Comité de Pilotage se réunira le 08 janvier pour faire le point sur le budget prévisionnel, il est clair que si le budget s'avère trop juste, le projet sera annulé.

CONTACTS pour l'UNION LOCALE HARFLEUR :

Jean Michel BERTHELIN : 06.67.64.19.20

Jenny GRANDET : 06.25.44.77.47

François DUBOIS : 06.82.63.92.74

CONTACTS pour l'UNION LOCALE LE HAVRE :

Reynald KUBECKI : 06.25.42.23.12

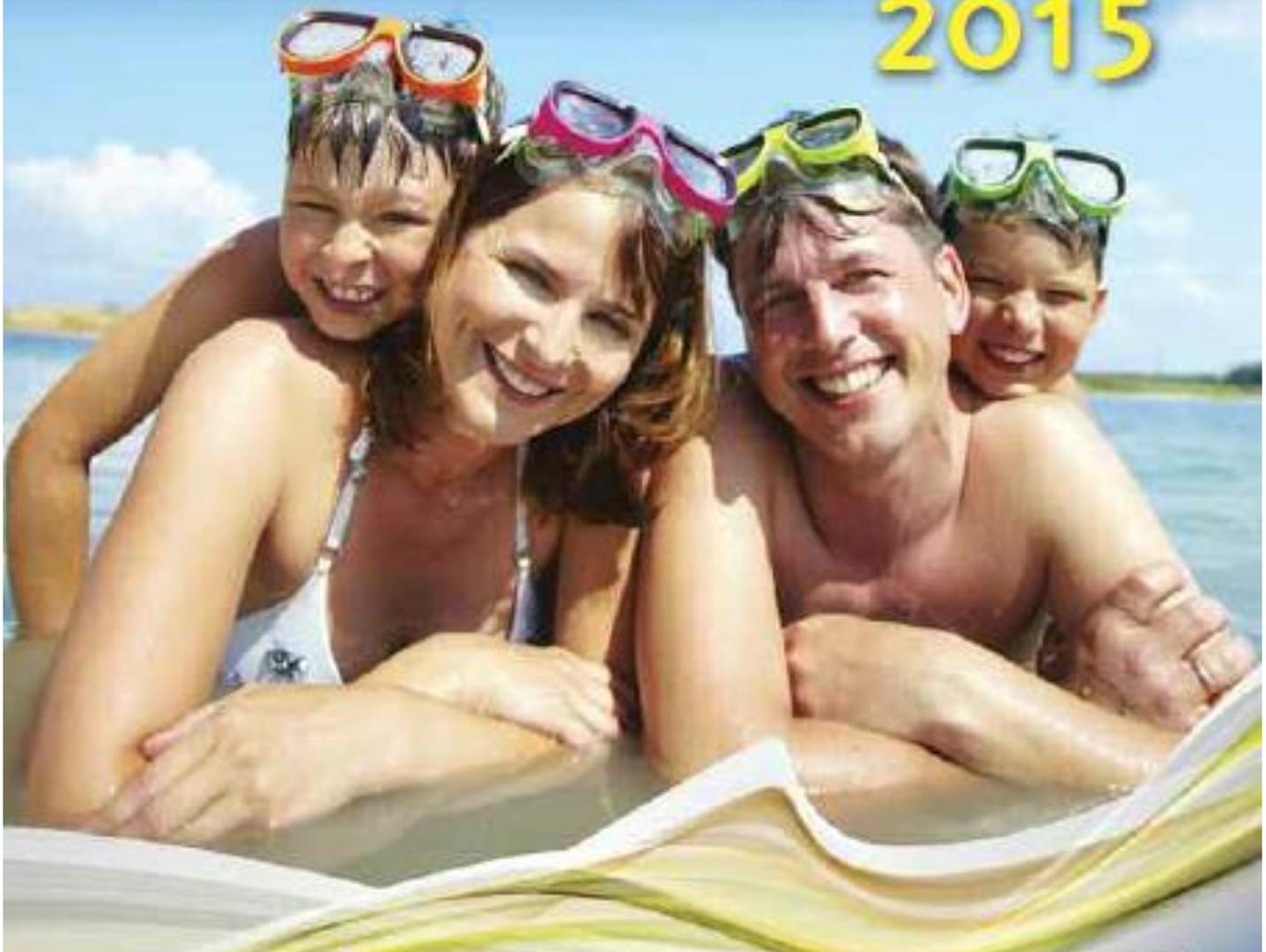
Bruno FLEURET 06.16.87.82.66

Muriel COSQUER 06.78.92.95.34



PRINTEMPS
ÉTÉ
AUTOMNE

LOCATIONS FRANCE 2015



CAMPAGNE



MONTAGNE



MER